



DELIBERATION N° 121/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DES ATELIERS-RELAIS DE COPAYA

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 25
Nombre de Procuration : 8
Date de convocation : 13 septembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 33
Vote :
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Julner BELIZAIRE (Visio), Dominique BERTONI, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI (Visio), Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Sandrine JACQUES-GAÏL, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Axel RINO, Hélène SERVIUS, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER → **Procuration** à Gilles ADELSON, Claire CHINON → **Procuration** à Rolande SILEBER, Hélène PAUL → **Procuration** à Dominique BERTONI, Anne-Michèle ROBINSON → **Procuration** à Daniel CASTOR, Patricia VICTOR → **Procuration** à Xavier CLERVAUX, Phong LY → **Procuration** à Serge SMOCK, Albanie CIPPE → **Procuration** à Seedna DELAR ; Sandra TROCHIMARA → **Procuration** à Patrick LECANTE

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Eugène ÉPAILLY Eugène, Christian FAUBERT, Elainne JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, PHINERA-HORTH Marie-Laure, Stéphanie PREVOT BOULARD, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Axel RINO

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu les articles L2224-5 et L5211-6 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 147/2014/CACL en date du mercredi 17 décembre 2014 approuvant la réalisation des études pré-opérationnelles des ateliers-relais construction ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 77/2016/CACL en date du mercredi 29 juin 2016 approuvant le programme et le bilan prévisionnel des ateliers relais dédiés à la construction ;

Vu la délibération N° 64/2017/CACL en date du jeudi 22 juin 2017 portant acquisition foncière pour la construction des ateliers-relais ;

Vu la délibération N° 79/2018/CACL en date du lundi 4 juin 2018 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre suite au concours restreint sur esquisse des ateliers-relais ;

Considérant la délibération n° 005425 du Conseil Régional de Guyane portant attribution d'une subvention à la CACL pour la réalisation d'ateliers d'insertion pour un montant de 475 489 € (quatre cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros) ;

Considérant l'avenant de sortie à la convention pluri-annuelle du projet de rénovation urbaine du quartier de Copaya à Matoury portant attribution d'une subvention à la CACL pour la réalisation d'ateliers d'insertion pour un montant de 789 969 € (sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-neuf euros) ;

Entendu l'avis favorable de la commission Développement Economique du vendredi 17 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le mardi 21 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mercredi 22 septembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 121/2021/CACL** relatif à la validation du plan de financement pour la construction des ateliers-relais de Copaya à Matoury.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du **Rapport N° 121/2021/CACL** relatif à la validation du plan de financement pour la construction des ateliers-relais de Copaya à Matoury.

APPROUVE le plan de financement de l'opération pour la construction des ateliers-relais de Copaya comme suit :

RECETTES			
Nature	Montant 2016	Montant 2021	Taux 2021
Europe	3 097 942,02 €	4 357 433,03 €	62,72%
CTG	475 489,00 €	475 489,00 €	6,84%
ANRU	789 969,30 €	789 969,30 €	11,37%
CACL	1 324 229,40 €	1 324 229,40 €	19,06%
TOTAL	5 633 185,12 €	6 947 120,73 €	100,00%

AUTORISE le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE, le Président sur ces bases, à signer la convention et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 septembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK